

Relevé de décisions du CCAS des 6 et 13 juillet 2022

Le comité central d'action sociale (CCAS) des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat à la mer s'est réuni les 6 et 13 juillet 2022 sous la présidence de M. Franck Robert.

En préambule de cette séance, les organisations syndicales (FO, CGT, CFDT, FSU) ont fait les déclarations liminaires ci-après :

Application d'une TVA de 10 % sur les subventions repas (restauration collective)

Les services du ministère des Finances demandent l'application d'une TVA de 10 % sur les subventions repas. Le ministère de l'Intérieur s'y conforme déjà. La DGAFP n'a donné aucune instruction formelle pour ce qui concerne les restaurants interadministratifs, conduisant à l'absence de doctrine et donc d'harmonisation sur ce sujet. Par ailleurs, une généralisation de cette TVA aurait une incidence sur le budget de l'action sociale ministérielle. Les organisations syndicales s'opposent à cet assujettissement à la TVA et la CGT sollicite l'intervention de la DRH afin qu'une réunion interservices soit organisée par la DGAFP sur ce sujet.

La DRH va se rapprocher de la DGAFP pour que ce sujet soit clarifié.

Rencontre des présidents de CLAS 2022

Les organisations syndicales ont manifesté leur satisfaction sur le format et l'organisation de ces rencontres début juin tout en notant une participation des présidents de CLAS peu élevée. Ils attendent désormais les actes (livrables) de ces rencontres.

Revalorisation de la PIM repas

La revalorisation de la PIM et la modification de l'indice plafond pour en bénéficier à compter du 1^{er} septembre 2022 vont être mis en œuvre et financées par le ministère sur le budget 2022 pour les mois de l'année 2022 concernés par cette revalorisation. Une mesure nouvelle est demandée dans le PLF 2023.

En réponse à la CFDT, le DRH indique que les agents en télétravail ne bénéficient pas de la PIM repas mais de l'indemnité forfaitaire télétravail qui intègre la restauration, ce point ayant été arbitré au plan interministériel. L'intégration de la PIM dans la rémunération n'a pas davantage été retenue.

Budget de l'action sociale du PLF 2023

Ce PLF 2023, non encore arbitré, sera présenté au CTM budgétaire de septembre prochain, qui est l'enceinte dédiée à la présentation du PLF par les Ministres.

Réforme de la protection sociale complémentaire (PSC)

La contribution de 15 euros bruts par mois pour les agents du pôle ministériel ayant contracté une protection sociale complémentaire (PSC) a été mise en place pour tous les personnels en ayant fait la demande. Malgré les campagnes de communication réalisées, le volume d'agents demandeurs est inférieur à celui prévu. La communication va être relancée.

Dans une deuxième phase de cette réforme, un contrat collectif à adhésion obligatoire sera mis en place au terme de la convention de référencement actuelle de l'offre MGEN, normalement fin 2025. Des discussions ont été ouvertes avec la MGEN pour résilier ce contrat un an plus tôt, l'objectif étant une mise en place du nouveau contrat collectif, plus favorable aux agents que le dispositif de référencement actuel, dès le 1^{er} janvier 2025, comme pour les autres ministères.

Centre de loisirs de Lyon

Les difficultés que rencontre ce centre sont prises en considération par la DRH, en lien avec la DREAL. Un juste équilibre doit être trouvé sur le long terme, avec une mobilisation financière équitable pour ce centre par rapport au reste de l'action sociale.

Prestation CESU / garde d'enfants de 6 à 12 ans

La suite donnée à la revendication portée par les organisations syndicales de création de cette nouvelle prestation dépendra des moyens alloués et des arbitrages sur le budget 2023 de l'action sociale.

Points inscrits à l'ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du 28 mars 2022

Ce document est approuvé, sous réserve de la prise en compte d'une demande de modification.

2) Échange sur la refonte du modèle d'action sociale

Les organisations syndicales sont prêtes à travailler de concert avec l'administration sur ce chantier inscrit à l'agenda social. La première fiche de présentation des enjeux et de méthodologie produite par la DRH a fait l'objet de demandes d'éclaircissements et de modifications des organisations syndicales qui souhaitent que les travaux s'intitulent « développement de l'action sociale » et non « préservation de l'action sociale ».

Les fédérations syndicales vont être invitées à se positionner sur leur choix entre une concertation ou la négociation d'un accord ainsi que sur la désignation de leurs représentants. Le calendrier de ce chantier sera arrêté en fonction de ce positionnement et en tenant compte des élections professionnelles de décembre 2022.

Les représentants du personnel souhaitent que le groupe de travail (GT) dont la création est proposée par la DRH émane de la commission n°1 « animation » du CCAS pour sa première réunion à l'automne.

Un questionnaire travaillé en groupe de travail sera adressé à l'ensemble des agents, pour vérifier l'état de leur connaissance en matière de prestations d'action sociale et recueillir leurs attentes et propositions. Associés aux conclusions de la Rencontre des présidents de CLAS, les résultats de l'enquête alimenteront les travaux du chantier relatif à l'action sociale.

3) Suivi des relevés de conclusions des CCAS de novembre 2021 et de mars 2022

Le bilan des CLAS ayant demandé une participation financière pour une de leurs actions sera à nouveau transmis aux membres de la commission n°4 pour leur information.

4) Point budgétaire

Demande des organisations syndicales de compléter le tableau de suivi de la consommation des crédits d'action sociale par les prévisions d'exécution à fin 2022, pour anticiper d'éventuelles sous-consommations.

5) Prêts du comité d'aide sociale et expérimentation du prêt « études »

Un bilan sur l'impact du relèvement des plafonds des prêts intervenus en 2021 sera élaboré par le CAS début 2023. Par ailleurs, l'expérimentation d'un prêt études est lancée dans les trois régions expérimentatrices, Auvergne Rhône-Alpes, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine, à compter du 1^{er} juillet 2022.

6) Prêt amélioration de l'habitat

Le CAS, en accord avec l'administration, prévoit un premier déploiement du prêt habitat sur la base d'un montant maximum de 3 000 €. Le démarrage du dispositif est prévu au plus tard en janvier 2023. La DRH n'a pas d'objection au lancement d'une expérimentation au niveau de la France entière, sous réserve que les travaux techniques avec le CAS montrent qu'il n'y a pas d'obstacle,

7) Point d'activité CGCV

Le nombre de mineurs accueillis dans les centres de vacances du CGCV cet été, 2604 mineurs, est en augmentation par rapport à 2021, 2438 mineurs.

Le CGCV et l'administration ont organisé une première réunion sur la négociation de la prochaine convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) du CGCV avec le pôle ministériel.

8) Point d'activité FNASCE

Baisse des adhésions et du bénévolat, ainsi que des demandes participation aux séjours gratuits (- 30%).

Une nouvelle « *manifestation Phare* », à Longeville-sur-Mer en juin 2022 (210 participants) sera reconduite, en raison de son succès.

Premières discussions également sur la future convention pluriannuelle d'objectifs avec l'administration.

9) Typologie des actions CLAS mobilisant des crédits d'initiative locale (actions CIL)

Les membres du CCAS se sont mis d'accord sur la codification ainsi que sur la formalisation l'objet des actions et demande à l'administration de la diffuser aux présidents de CLAS. L'outil DPAS-WEB sera adapté à la nouvelle typologie.

10) Harmonisation des subventions repas des agents de DIR et DIRM

Le bilan de l'enquête sur l'harmonisation conduite à ce jour a été présentée. Une demande de dotation correspondant au coût de la poursuite et de l'extension de cette harmonisation est portée dans le cadre de la préparation du budget 2023.

Par ailleurs, la question des solutions possibles pour les agents ne bénéficiant pas de solution de restauration sera étudiée.

11) Questions diverses

Demande de l'UNSA d'organiser une réunion sur la situation des locataires dans le cadre du prêt d'amélioration de l'habitat.